

CALENDRIER BC/VAE PRISE EN CHARGE « AU FIL DE L'EAU »

RECEPTION DES DOSSIERS

Les dossiers de demande de financement Bilans de Compétences et VAE sont traités « au fil de l'eau ». Ils peuvent être envoyés à n'importe quel moment de l'année par courrier en recommandé avec accusé de réception

DEMARRAGE DU BILAN DE COMPETENCES OU DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Pour tout dossier adressé à l'ANFH au cours d'un mois M^* , le calendrier des rencontres avec le prestataire bilan ou VAE pourra débuter au cours du mois M+2.

<u>Exemple</u>: un dossier adressé entre le 1er et le 31 janvier 2023 inclus* pourra débuter **au cours du mois de** mars 2023.

DELAI DE REPONSE

Une réponse par email** sera apportée par la délégation régionale dans les 30 jours à réception du dossier.

- * cachet de la poste faisant foi
- ** adresse email à indiquer dans le feuillet agent

Bon à savoir

- Les dossiers dont les dates d'accompagnement bilan ou VAE seront non conformes à cette procédure « Au fil de l'eau » seront automatiquement renvoyés par courrier recommandé à l'expéditeur,
- Nous invitons les agents qui souhaitent réaliser <u>leur bilan de compétences</u> **sur le temps de travail** à prévoir un délai supplémentaire afin que leur employeur ait le temps de renseigner sa partie (feuillet C du dossier de demande de financement de bilan de compétences).
 - En effet, l'employeur dispose de trente jours pour vous remettre ce document rempli, cela peut alors compromettre l'envoi de votre dossier dans les temps impartis à l'ANFH (les agents qui souhaitent réaliser leur bilan de compétences hors temps de travail n'ont pas à prévoir cette marge supplémentaire).